

idée précise de la façon dont la société d'État fonctionnerait. D'après certains de ses propos, j'ai cru comprendre que les milieux financiers devraient être forcés d'investir dans une telle corporation et voir à son financement. C'est là une attitude qu'on note fréquemment chez le Nouveau parti démocratique, qui se dit lui-même démocratique. Dans les domaines de l'économie et des finances, il adopte souvent une attitude intransigeante. Il s'arrange pour qu'un certain groupe soit forcé d'agir. L'orientation de notre économie doit, à mon avis, être axée sur l'idée d'un climat favorable à l'expansion, sans que personne ne doive subir de contraintes, mais tout en offrant des possibilités à un grand nombre.

Les conservateurs qui ont pris part au débat et qui n'ont pas approuvé ce projet de loi, même si certains en approuvent le principe, ont parlé d'un projet socialiste. Je ferai remarquer qu'il s'agit d'une société privée qui s'occupera du secteur privé et dont le conseil d'administration viendra de ce même secteur.

Monsieur l'Orateur, comme je le disais au début, le sujet est de grande envergure. Pour le moment, j'aimerais aborder quelques-uns des points à l'égard desquels nous devrions, je l'espère, pouvoir progresser, car, à mon avis, deux ou trois questions appellent l'attention. Les objets du bill sont clairs. D'ailleurs, la mesure les énonce. Il s'agit d'aider à développer et à maintenir des sociétés solides, contrôlées et dirigées par des Canadiens. Il est incontestable que la Corporation sera importante. Ses pouvoirs sont exposés de façon précise. Elle doit avoir des ressources considérables. Il y a cependant une question que nous serions en droit, je pense, de poser: le moment d'établir une telle corporation est-il bien choisi? Au début de mes remarques, j'ai déclaré que, selon moi, la Corporation de développement du Canada devait être partie intégrante d'une vaste stratégie industrielle. Il me paraît important avant d'aller beaucoup plus loin, que le Parlement soit saisi de certains des autres éléments de cette stratégie industrielle, surtout en ce qui concerne la propriété étrangère. Voici l'article 6(1)c), à la page 3 du projet de loi:

d'investir dans les actions ou valeurs de toute corporation qui est propriétaire de biens au Canada ou qui fait des affaires se rattachant aux intérêts économiques du Canada...

Et voici le paragraphe d):

d'investir dans des initiatives ou entreprises qui profiteront vraisemblablement au Canada, entre autres choses par l'acquisition de biens;

Je me pose les questions suivantes au sujet de ces dispositions. Qui doit déterminer quel est l'intérêt bien compris du Canada et ce qui lui sera le plus avantageux? Est-ce le Parlement, le gouvernement ou le conseil d'administration de la Corporation de développement du Canada? Pour ma part, je ne serais pas satisfait si j'estimais que le Parlement déléguera à un conseil d'administration d'une corporation privée le soin de déterminer quel est l'intérêt bien compris du Canada tant que le Parlement n'aura pas clairement indiqué ce que, à son avis, la Corporation et ses administrateurs doivent considérer comme les meilleurs intérêts du Canada. Reste à savoir qui doit déterminer la nature des meilleurs intérêts du Canada et selon quels critères.

J'estime que le ministre des Finances (M. Benson) a fait des remarques très utiles en présentant le bill en deuxième lecture. Il a établi plusieurs de ces éléments. On pourrait les décrire comme les éléments ou objectifs d'une stratégie industrielle. Par exemple, il a souligné que la Corporation s'intéressera à l'avenir plutôt qu'au passé, qu'elle devrait reconnaître l'importance du contrôle canadien, que l'efficacité de l'industrie est essentielle—ce sont ses propres mots, je crois,—et il a laissé entendre que la rationalisation de l'industrie canadienne est un élément important pour en assurer l'efficacité et que cette corporation pourrait relever ce défi.

Il a ajouté plusieurs autres arguments de cet ordre. Il a souligné que l'industrie canadienne doit être en mesure de soutenir la concurrence des sociétés multinationales à l'échelle internationale. Il a insisté sur l'importance de créer des sociétés multinationales au Canada. Il a déclaré qu'à son sens, la Corporation devrait accorder une attention spéciale aux industries extractives dont la technologie est très poussée, aux industries qui exploitent le Nord et à celles où le Canada détient un avantage comparable.

Monsieur l'Orateur, je recommande aux députés de lire les pages 3630 et 3638 du harsard où sont reproduites ces déclarations du ministre des Finances. Elles constituent un élément important de toute une stratégie industrielle. Je ne prétends pas avoir étudié le sujet en profondeur, mais je crois pouvoir dire que ce sont là des remarques particulièrement raisonnables et pertinentes prononcées dernièrement par un porte-parole du gouvernement en ce qui concerne la stratégie industrielle du Canada. Aussi j'accepte, dans cette perspective, la Corporation de développement comme un instrument approprié visant à créer le fondement d'une stratégie d'ensemble en matière industrielle. Néanmoins, je le répète, il y a plusieurs aspects de la question à propos desquels il nous faut préciser notre politique industrielle. Nous vous soumettrons probablement sous peu les mesures en question. Elles concernent notre politique en matière de concurrence, la science et la technologie, ainsi que la propriété étrangère.

• (4.00 p.m.)

Ce nous serait d'un immense secours, à la Chambre comme aux Canadiens, si nous pouvions examiner le bill en même temps que la politique envisagée par le gouvernement sur la propriété étrangère. Le débat de la semaine dernière sur la Home Oil m'a fait comprendre la nécessité impérieuse de règlements sur la prise en charge d'industries canadiennes; une commission de révision des prises en charge s'impose donc, à mes yeux, comme un rouage essentiel, car l'intérêt national, au moins, entrerait en ligne de compte si des personnes étaient chargées expressément d'examiner ces offres de reprise. Je ne veux pas dire par là que la commission de révision n'autoriserait aucune prise en charge. Plusieurs industries et compagnies seraient sûrement approuvées, selon moi, par une commission de révision des mainmises étrangères, mais bien d'autres prises en charge ne seraient peut-être pas dans l'intérêt national.

Je voudrais signaler, en terminant, que la Corporation de développement du Canada est un instrument important dans une politique industrielle. C'est dommage que nous n'ayons pas de politique sur la propriété étrangère, nous aurions pu l'examiner en même temps. J'exhorte le